

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 2 juillet 2012 à 20h00.

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Mario Godbout, conseiller
 Bruno Guilbault, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller
 Jean-François Labranche, conseiller
 Lucie Racine, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 3

RÉS.NO.2012-07-123

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 juillet 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2012-07-124

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2012

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 2 juillet 2012 soit adopté tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier, en ajoutant les points 16.13 < Autoriser la participation du maire au tournoi de golf de Boischatel > et 16.14 <Nomination d'un membre au CCU>».

RÉS.NO.2012-07-125

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 4 juin 2012 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-07-126

AUTORISER LE DÉPÔT D'UN PROJET PORTANT SUR LES PAYSAGES

ATTENDU QUE « La Table de concertation sur les paysages » lance un appel de projets pour notre région;

ATTENDU QUE notre Municipalité a entrepris l'élaboration de son plan d'urbanisme et la révision des règlements reliés à ce dernier;

ATTENDU QUE madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme, a déposé un projet aux membres du Conseil municipal de Saint-Joachim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisée, madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme, à déposer à la Table de concertation sur les paysages, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim, un projet intitulé : « Étude sur les Paysages Agricoles »;

QUE soit autorisée madame Patoine à signer tout document requis pour cette demande d'aide financière ».

RÉS.NO.2012-07-127

AUTORISER LE RENOUELEMENT DES ASSURANCES

ATTENDU QUE la municipalité et les employés font partie d'un regroupement d'assurance collective;

ATTENDU QUE nos assurances collectives se renouvellent pour la période du 1^{er} août 2012 jusqu'au 31 mars 2013;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat d'assurance collective pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 mars 2013, tel que recommandé par le GROUPE FINANCIER AGA INC et négocié auprès de l'assurance « SSQ Groupe financier »;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**ATTESTATION DE
FORMATION - CODE
D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE**

DÉPÔT DE L'ATTESTATION DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE – BRUNO GUILBAULT

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONSEIL DE L'ATTESTATION DE FORMATION D'UN ÉLU MUNICIPAL DE SAINT-JOACHIM SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie (LQ 2010, c. 27) et de notre règlement # 347-2011, le secrétaire-trésorier et directeur général doit déposer au conseil un rapport faisant état des élus qui ont participé à une formation tel que prévue par la Loi.

Le directeur général dépose donc à cette séance du 2 juillet 2012 l'attestation émise le 26 mai 2012 par le président de la FQM, monsieur Bernard Généreux aux élus qui ont suivi cette formation de Me Mireille Lemay, avocate.

Le membre du conseil dont le nom suit a reçu cette attestation :

- Monsieur Bruno Guilbault, conseiller

Le directeur général a également procédé à l'assermentation de l' élu qui a suivi cette formation.

Le directeur général dépose aux archives ladite attestation de formation et l'assermentation faite devant lui.

RÉS.NO.2012-07-128

AUTORISER L'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE messieurs Marc Dubeau, maire, et Mario Godbout, conseiller, soient et sont autorisés à participer au congrès 2012 de la Fédération des Municipalités du Québec, qui se tiendra à Québec les 27, 28 et 29 septembre 2012;

QUE les dépenses inhérentes audit Congrès 2012 (inscription – frais de déplacement) seront défrayées par la Municipalité sur présentation de pièces justificatives ».

RÉS.NO.2012-07-129

ACCORDER LE MANDAT D'INVENTAIRE DES GES À « YHC ENVIRONNEMENT »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim, suite à sa participation au *Programme Climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), a obtenu une subvention pouvant aller jusqu'à 50 000\$;

ATTENDU QUE la réalisation de l'inventaire et du plan d'action était conditionnelle à l'acceptation par le ministère de la demande d'aide financière sollicitée par la Municipalité de Saint-Joachim ».

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim mandate la firme « YHC Environnement » pour la production d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'un plan d'action pour réduire ces émissions conformes aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du *Programme Climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

QUE les honoraires pour ce mandat seront de 21 000\$, plus les taxes;

QUE l'offre de services et le budget datés du 13 juin 2012 font partie de la présente comme si au long récitée;

QUE soit autorisé un premier versement de 10 500\$ plus les taxes, dès que le MDDEP aura fait parvenir à la Municipalité l'entente signée par le ministre, entente qui sera accompagnée d'un premier versement du MDDEP ».

RÉS.NO.2012-07-130

AUTORISER L'ACHAT D'UNE VALVE PAPILLON POUR LE COFFRE À EAU PRINCIPAL

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de procéder à l'achat et l'installation d'une valve papillon dans le cadre de la « Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable »;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de la firme « CWA Mécanique de procédé » datée du 4 avril 2012;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal procède à l'achat d'une valve papillon tel que proposé dans la soumission datée du 4 avril 2012 faite par « CWA » au montant de 4 995\$, taxes en plus;

QUE la soumission datée du 4 avril 2012 fait partie intégrante de la présente comme si au long récitée;

QUE cette dépense soit payée à même le surplus accumulé ».

RÉS.NO.2012-07-131

AUTORISER LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE ROUTE – GAZONNIERS DU CAP

ATTENDU QUE la municipalité procède à chaque année à des travaux de débroussaillage le long du Chemin du Petit-Cap;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise les travaux de débroussaillage le long du Chemin du Petit-Cap; ce contrat est accordé aux « Gazonniers du Cap » pour le prix horaire de 80\$; les travaux se feront dans la semaine du 9 ou du 16 juillet 2012;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2012-07-132
RÈGLEMENT #352-2012**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #352-2012 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME #309-2007**

**Règlement numéro 352-2012 pour modifier le règlement constituant un comité
consultatif d'urbanisme #309-2007**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge pertinent de réduire le nombre de membres composant le CCU;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 4 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement #352-2012 intitulé : « Règlement numéro 352-2012 pour modifier le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme #309-2007 ». Ledit règlement fait partie de la présente comme si au long reproduit ».

RÉS.NO.2012-07-133

ACCORDER LE MANDAT DE SURVEILLANCE DE LA PISCINE MUNICIPALE – QUÉBEC NATATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a demandé une offre de services pour la surveillance de la piscine les week-ends pour l'été 2012;

ATTENDU QUE les « Services de Sauveteurs » nous ont fait une proposition le 7 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que soit mandatée la firme « Services de Sauveteurs » pour une période de huit (8) semaines;

QUE les conditions de travail soient celles établies au contrat, soit la fourniture d'un sauveteur et d'un assistant sauveteur pour les samedis et les dimanches de 11 heures à 18 heures, 7 heures par jour, du 23 juin au 26 août 2012;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-07-134

AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR POUR LA SEMAINE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a ouvert un poste de sauveteur pour la piscine pour l'été 2012;

ATTENDU QUE le concours pour combler ce poste s'est terminé le 15 juin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que soit procédé à l'embauche de monsieur Michael Harvey-Lavoie pour combler le poste de sauveteur pour une période de sept (7) semaines;

QUE les conditions de travail soient celles établies au budget, soit de 17\$/heure pour 20 heures semaine, du lundi au vendredi de 16 heures à 20 heures;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-07-135

AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL POUR LE DÉNEIGEMENT – DANIEL LACHANCE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a accordé un contrat à « Déneigement Daniel Lachance » pour les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

ATTENDU QUE notre contremaitre a visité les lieux et régler les réclamations des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit versé un paiement final de 16 608,14\$ à la firme « Déneigement Daniel Lachance », taxes incluses, tel que recommandé par notre contremaitre ».

RÉS.NO.2012-07-136

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 28 juin 2012 pour les chèques numéros : 1200296 à 1200336 (479 620,12\$) et internet #I0000002 (visa) à I0000004 (10 909,00\$) pour un montant de 490 529,12\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2012-07-137

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CERCLE DES FERMIÈRES

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 150\$ pour l'année 2012 à l'organisme le « Cercle des Fermières » afin de les aider à offrir à leurs membres des activités intéressantes et diversifiées ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-07-138

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution #2012-02-023 le 6 février dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit versée une aide financière de 3 000\$ pour contribuer au projet de travail de rue et à la Maison des Jeunes;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-07-139

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE « ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ » POUR L'OPÉRATION D'UN ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim, parties à l'entente, désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente pour l'accès et l'utilisation d'un écocentre, situé au garage municipal de la Ville de Beaupré, pour le bénéfice des citoyens de la Municipalité de Saint-Joachim;

ATTENDU QUE cette première entente se terminera le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE les coûts nets seront répartis au prorata de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aura pas à contribuer aux immobilisations de cet écocentre;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir à sa population des services environnementaux pour mettre en valeur, réutiliser et détourner de l'enfouissement certaines matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire et le directeur général soient et sont par les présentes, autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim ladite entente portant sur l'opération d'un écocentre sur le territoire de la Ville de Beaupré;

QUE ledit projet d'entente est annexé à la présente pour en faire partie comme si au long récit ».

RÉS.NO.2012-07-140

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE « ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ » POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AFIN D'INCLURE LA MUNICIPALITÉ DE ST-TITE-DES-CAPS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire conclure une entente avec la Ville de Beaupré relativement à l'exercice d'une partie de sa compétence en matière de protection contre les incendies;

ATTENDU QUE la présente entente n'a pas pour effet de créer quelque obligation que ce soit de la Municipalité de Saint-Joachim, « L'INTERVENANTE », envers Saint-Tite-des-Caps et que la présente entente n'a pas pour effet de faire supporter à L'INTERVENANTE des coûts additionnels autres que ceux déjà prévus à l'entente intervenue entre la Ville de Beaupré et L'INTERVENANTE ;

ATTENDU QUE cette première entente se terminera le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE « L'INTERVENANTE », déjà liée par entente pour son Service de sécurité incendie avec la Ville de Beauré, intervient à la présente entente pour prendre connaissance des engagements de chacune des parties et y constater que ses droits et obligations contenus à l'entente signée entre elle et la Ville de Beauré ne sont pas affectés par cette entente tant au niveau de services dispensés par la Ville de Beauré qu'à l'égard des coûts qu'elle doit assumer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire et le directeur général soient et sont par les présentes, autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim ladite entente portant sur les services de sécurité incendie fournis par la Ville de Beauré à « L'INTERVENANTE » et à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

QUE ledit projet d'entente est annexé à la présente pour en faire partie comme si au long récitée ».

RÉS.NO.2012-07-141

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE « ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ » POUR LE SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR 2013

ATTENDU QUE la Ville de Beauré et la Municipalité de Saint-Joachim, parties à l'entente, désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *code municipal* pour conclure une entente pour l'accès et l'utilisation des services offerts par la bibliothèque de la Ville de Beauré aux citoyens de la Municipalité de Saint-Joachim;

ATTENDU QUE cette entente débutera le 1er janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE les coûts nets seront répartis au prorata de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire et le directeur général soient et sont par les présentes, autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim ladite entente portant sur les services offerts par la bibliothèque de la Ville de Beauré;

QUE ledit projet d'entente est annexé à la présente pour en faire partie comme si au long récitée ».

RÉS.NO.2012-07-142

AUTORISER L'ACHAT DE « POLICIERS DORMANTS » POUR LA RUE FILLION

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent la mise en place de « policiers dormants » pour limiter la vitesse dans nos rues;

CONSIDÉRANT QU'IL est pertinent de procéder à l'achat de panneaux de sécurité pour la circulation afin d'indiquer aux usagers de nos rues la localisation de ces « policiers dormants »;

CONSIDÉRANT QUE « Sécurité Côte-de-Beauré » nous a fait une proposition pour la fourniture de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de panneaux de sécurité pour la circulation locale et 8 « policiers dormants » chez le plus bas soumissionnaire «Sécurité Côte-de-

Beaupré » tel que présenté dans leur soumission datée du 27 juin 2012;

QUE cette dépense au montant de 2 103,72\$ soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-07-143

COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ 2012

ATTENDU QUE l'ADMQ tient son colloque de zone au Mont Sainte-Anne les 20 et 21 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé le directeur général à participer à ce colloque de zone les 20 et 21 septembre au Château Mont-Sainte-Anne;

Que les frais d'inscription de 160\$ soient payés par la Municipalité à l'ADMQ ».

RÉS.NO.2012-07-144

APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à la révision du plan d'intervention le 16 avril 2012 suite aux recommandations de nos ingénieurs, le groupe « DESSAU »;

ATTENDU QUE cette programmation 2011 devient ainsi le rapport final;

ATTENDU QUE ce rapport a été déposé à la « Direction des infrastructures » le 27 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le rapport final daté du 16 avril 2012 fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long réitéré;

QUE ce plan a été déposé au MAMROT, Direction des infrastructures – Québec par nos ingénieurs;

QUE soit demandé au ministère d'appuyer financièrement la Municipalité de Saint-Joachim dans la réalisation de notre « Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures municipales;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, et à notre députée du comté de Charlevoix et Chef de l'opposition officielle, madame Pauline Marois ».

RÉS.NO.2012-07-145

ACCORD DE PRINCIPE RELATIVEMENT AU DÉNEIGEMENT DES RUES PAR LA VILLE DE BEAUPRÉ

ATTENDU QUE le contrat de déneigement de la Municipalité est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours entretenu de bonnes relations d'affaires avec la Ville de Beaupré;

ATTENDU QUE les deux directeurs généraux se sont rencontrés à quelques reprises pour discuter de la possibilité de faire déneiger nos rues par la Ville de Beaupré;

ATTENDU QUE la loi oblige les municipalités à plusieurs conditions lorsqu'elles procèdent à un appel d'offres;

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition intéressante de la part de la Ville de Beaupré pour une période de 5 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité partagerait un budget d'opération en proportion des kilomètres de rues à entretenir;

ATTENDU QUE le risque des hivers difficiles sera partagé en fonction des budgets d'opération;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré procédera à l'achat du camion et du matériel de déneigement et que ces investissements seront amortis sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la Ville procèdera à l'embauche temporaire de deux employés pendant 16 semaines pour compléter le personnel requis pour les opérations;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré mettra à la disposition de la Municipalité tout le matériel de déneigement dont elle dispose;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré fera le déneigement des trottoirs de la Municipalité et qu'elle effectuera le transport de la neige à son site des neiges usées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim conservera l'entretien et le déneigement des stationnements institutionnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim donne son accord de principe à la conclusion d'une entente municipale pour le déneigement de nos rues à compter de l'automne 2012, et ce, pour une période de cinq ans;

QUE soit demandé à nos directeurs généraux de terminer la rédaction de cette future entente sur la base des discussions déjà établies et en finissant de régler certains points qui seront intégrés à l'entente ».

RÉS.NO.2012-07-146

AUTORISER LE MARQUAGE DU STATIONNEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de refaire le marquage du stationnement de l'hôtel de ville et du centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE « Scelltech » nous a fait une proposition pour la fourniture de ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le marquage du stationnement tel que soumis par «Scelltech» dans leur soumission datée du 28 juin 2012;

QUE cette dépense au montant de 340\$ plus taxes\$ soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-07-147

AUTORISER L'ABATTAGE DES PEUPLIERS AU TERRAIN DE JEUX ET L'ESSOUCHAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de faire couper les arbres (peupliers) près de l'hôtel de ville et du centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ces arbres sont devenus un risque pouvant créer des dommages aux édifices municipaux et aux fils électriques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé l'abattage des arbres par Robin Roy tel que soumis dans sa proposition au coût de 1 100\$ et l'essouchage mécanique des troncs au coût de 65\$/heure ».

RÉS.NO.2012-07-148

AUTORISER L'ACHAT DE 23 GILETS DE SAUVETAGE POUR LES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour compte plus de jeunes cet été pour les activités aquatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé l'achat de 23 gilets de sauvetage pour les enfants qui fréquentent la piscine municipale;

QUE la Municipalité remboursera la Ville de Beupré pour l'achat de ce matériel au coût de 27\$ l'unité ».

RÉS.NO.2012-07-149

AUTORISER LA PARTICIPATION DU MAIRE AU TOURNOI DE GOLF DE BOISCHATTEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Boischatel organise un tournoi de golf le 16 juillet prochain au profit de la « Fondation d'aide aux loisirs »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé la participation du maire à ce tournoi le 16 juillet prochain;

QUE soit payé à la Ville de Boischatel les frais d'inscription de cette activité au coût de 130\$ ».

RÉS.NO.2012-07-150

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une modification au règlement composant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le président du comité nous a fait part de son intention de se faire remplacer compte tenu de son manque de disponibilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit nommé monsieur Robert Tremblay comme membre du « CCU » de la Municipalité pour un mandat de deux ans ».

RÉS.NO.2012-07-151

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2012 à 20h37».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier